

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

EXCUSÉS : Mme LEMBEZAT (à donné pouvoir à M. le Maire), M. RAMALHO (à donné pouvoir à M. WILS)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BAYLE-LASSERRE

22 – 115 - RESTAURATION SCOLAIRE – EFFACEMENT DE LA DETTE – CRÉANCES ÉTEINTES 2022

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :

Monsieur le comptable public soumet un ensemble de titres émis qui n'ont pu, à ce jour, être mis en recouvrement et pour lesquels il demande un effacement de dette (créances éteintes - compte 6542).

Il s'agit essentiellement de jugements prononcés dans le cadre de procédure de liquidation judiciaire ou de rétablissement personnel.

Les crédits budgétaires sont prévus au compte 6542 du budget du restaurant municipal de la commune.

Procédure	Objet	Date du jugement	Montant
Surendettement des particuliers	Restauration scolaire	Jugement du 24 mai 2022 de la commission	393,64 €
		Total Général	393,64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la procédure d'effacement de dette présentée.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 4 octobre 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Publiée le

17 OCT. 2022